

SOMMAIRE

1. MOT DE JEROME DUBOIS, MAIRE DE VOLX
2. PROMENADE SUR LES BERGES DU CANAL DE MANOSQUE : UN 1^{ER} TRONÇON OUVERT AU PUBLIC A VOLX !
3. LE CANAL DE MANOSQUE PARTICIPE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA REALISATION D'ECONOMIES D'EAU
4. AMELIORER LA REGULATION DES FLUX DU CANAL : QUESACO ?
5. LES RIGOLLES LAISSENT PLACE A DES CANALISATIONS ENTERREES, SUR VOLX ET VILLENEUVE

Pour tout renseignement :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE
TÉL. : 04 92 74 39 34 / FAX : 04 92 73 21 30
E-mail : info@canaldemanosque.com
www.canaldemanosque.com



PROMENADE SUR LES BERGES DU CANAL DE MANOSQUE : UN 1^{ER} TRONÇON OUVERT AU PUBLIC A VOLX !

La piste du canal maître sert depuis des dizaines d'années aux piétons, randonneurs, coureurs et cyclistes pour se déplacer entre quartiers, se promener ou faire du sport. Sa proximité avec des quartiers résidentiels ou des centres-villes, sa position en surplomb avec des panoramas sur la vallée de la Durance ou le chemin facile qu'elle constitue séduisent.

Cependant, elle est dédiée uniquement aux travaux de surveillance, d'entretien, d'exploitation, de sécurisation et de modernisation du canal maître et n'a pas pour vocation d'accueillir le public.

Le Canal de Manosque n'a pas compétence pour autoriser la mise en place d'un déplacement piéton ou la pratique d'activités récréatives sur ses berges. Ainsi, ces dernières sont interdites d'accès au public.

Pour tenir compte de la forte demande sociale qui s'exprime en ce sens, le Canal de Manosque a décidé, il y a une dizaine d'années, dans le cadre de la démarche globale et concertée qu'elle a alors initié, le Contrat de Canal, de réaliser une étude pour connaître les possibilités juridiques d'ouverture des berges du canal maître au public. Cette dernière a conclu que le déplacement piéton et les activités récréatives pouvaient être autorisées sur les berges du canal dans le cadre de

MOT DE JEROME DUBOIS, MAIRE DE VOLX

QUAND LE CANAL DE MANOSQUE ET LA COMMUNE DE VOLX TRAVAILLENT MAIN DANS LA MAIN

Depuis quelques semaines, une partie des berges du canal de Manosque à Volx est officiellement ouverte à la promenade. En partenariat avec l'association syndicale, la commune a en effet aménagé 400 mètres de cheminement piétonnier, en contrebas de la rue Frédéric Mistral, une des principales artères du village. Cet aménagement est déjà un lieu de promenade prisé des Volxiens, en balcon sur la vallée de la Durance, avec une vue imprenable sur le centre ancien. Il permet aux familles d'accéder facilement au square Strang, équipé d'une aire de jeux pour enfants et de rejoindre directement le cœur du village.

L'aménagement a été réalisé en concertation avec l'association syndicale. En termes de sécurité, une ligne de vie et une échelle ont été mises en place à l'entrée d'une galerie. Une nouvelle passerelle en fer forgé a été installée pour enjamber le canal. Elle s'intègre d'ailleurs harmonieusement dans le paysage. Sur le plan juridique, la responsabilité de la commune se substitue à celle de l'association syndicale en cas d'accident.

Enfin, dans le cadre global des travaux de rénovation de la rue Frédéric Mistral, la municipalité a intégré les préoccupations du canal de Manosque concernant le rejet des eaux de ruissellement. Dans un souci d'améliorer la qualité des eaux de pluie déversées dans le canal et de réguler leur débit, la commune a donc réalisé un investissement conséquent en installant un séparateur d'hydrocarbures. Ce bassin technique permet de séparer et d'accumuler d'un côté les matières solides et les hydrocarbures de l'autre, et de réguler le débit des rejets en cas d'orage intense.

L'aménagement des berges n'est toutefois pas encore tout à fait terminé. Prochainement, des panneaux pédagogiques jalonnent le parcours. Ils permettront d'informer le public sur les missions et le fonctionnement du canal de Manosque, son histoire, ses ouvrages, parachevant ainsi ce beau projet de mise en valeur.

Jérôme DUBOIS, maire de Volx

conventions de superposition d'affectations signées avec des établissements publics. Le signataire est alors responsable de l'utilisation par le public du tronçon de berge concerné (information, sécurisation, ...). Par ailleurs, une veille sur la compatibilité entre les deux usages (arrosage / activités récréatives) doit être assurée.

Comme explicité dans l'éditorial du présent bulletin, la commune de Volx a souhaité, à l'occasion des travaux de réfection du boulevard Frédéric Mistral et de l'avenue Jean Giono, ouvrir une portion de berges du canal maître au public et, ainsi, proposer à ses administrés une mobilité douce et active (mode de déplacement non motorisé basé sur l'utilisation de la force musculaire) pour se déplacer entre quartiers.

Une première convention de superposition d'affectations d'une partie du domaine public du Canal de Manosque au bénéfice du déplacement piéton a ainsi été signée en décembre 2018 !

Des barrières bois au niveau des principales entrées, un revêtement en stabilisé de la piste et une ligne de vie accompagnée d'échelons en amont d'une petite galerie ont été mis en place par la mairie de Volx. Par ailleurs, la passerelle piétonne en traversée du canal maître existante a été changée.

Il est précisé que les autres tronçons du canal maître, en l'absence de conventions de superposition d'affectations signées avec les collectivités concernées, sont toujours interdits d'accès au public.



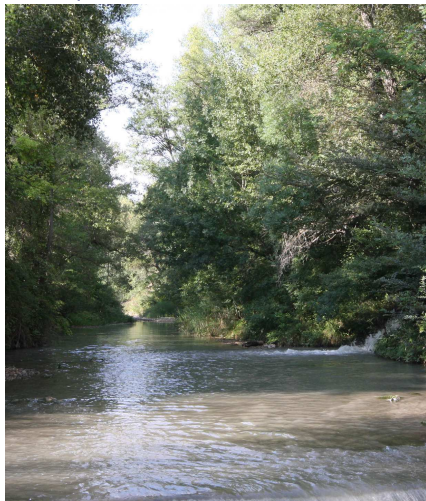
Vue d'ensemble de la promenade aménagée depuis la passerelle



LE CANAL DE MANOSQUE PARTICIPE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA REALISATION D'ECONOMIES D'EAU

Depuis une dizaine d'années, face à la situation climatique, le canal de Manosque œuvre, à son niveau, pour mieux gérer la ressource en eau en adaptant ses modes de fonctionnement.

Des économies d'eau conséquentes à hauteur de 6,7 millions de m³/an ont été réalisées dans le cadre du 1^{er} Contrat de Canal (soit près de 10% du volume total prélevé en Durance). Une partie bénéficie au cours d'eau Le Largue, comme l'ont souhaité les acteurs représentant les milieux naturels que l'ASCM a consulté.



Rejet d'une partie des économies d'eau réalisées par le canal dans le Largue

Ce déversement dans le Largue permet de limiter la durée des assèchs de ce cours d'eau, de diminuer la mortalité piscicole ainsi que de permettre une bonne reproduction de la truite commune. Une grande partie de ce rejet se retrouve en Durance et soutient ainsi son étiage.

Ces économies d'eau sont obtenues grâce à des efforts de gestion en portant une attention particulière à nos prélèvements et à l'exploitation de nos ouvrages afin de les ajuster au plus près des besoins des arrosants, à une amélioration de la régulation des flux du canal maître suite à des travaux et à la modernisation du système de desserte secondaire.

Le potentiel d'économie d'eau sur notre ouvrage reste encore conséquent, du même ordre de grandeur que celle réalisée dans le cadre du 1^{er} Contrat de Canal. Ainsi, la modernisation de la desserte en eau et l'amélioration de la régulation des flux du canal maître sont des priorités et sont au cœur du 2^{ème} Contrat de Canal qui, s'il n'est pas encore signé, est en cours de mise en œuvre. Des 1^{ers} travaux ont été réalisés au cours de l'hiver dernier 2018/2019 et vous sont présentés ci-après. C'est grâce à des subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Europe que nous sommes en mesure de les mener, leur coût étant particulièrement important.

Précisons que le défi relevé est d'envergure car les agents du canal doivent s'approprier de nouveaux outils techniques particulièrement pointus, changer leurs méthodes de travail et acquérir de nouvelles compétences.

AMELIORER LA REGULATION DES FLUX DU CANAL : QUESACO ?

Les travaux menés l'hiver dernier font partie d'un programme global, conséquent, devant se dérouler sur au minimum 8 hivers.

Les équipements de mesure déjà existants ont été fiabilisés et de nouveaux ont été mis en place. Ils permettent de connaître les débits transités dans le canal et les débits déchargés dans les principaux cours d'eau et ravins traversés, afin d'ajuster au mieux les niveaux d'eau dans le canal.

Le rapatriement des informations des différents points de mesure sur un nouveau superviseur plus performant installé au sein des locaux de l'ASCM est en cours. Cette télégestion permettra d'agir à distance pour corriger ou anticiper les réglages des vannes motorisées.

Une nouvelle vanne régulée automatique, couplée à un édifice de commande, a été mise en place en amont du siphon du Largue, sur Villeneuve. Cette dernière permet de maintenir une hauteur d'eau constante, quel que soit le débit qui transite, en vue de sécuriser l'alimentation du réseau secondaire et des prises d'eau privées qui se situent en amont.

Des travaux connexes de cuvelage du canal maître en amont de cette vanne ont été rendus nécessaires sur environ 1 100 mètres. Pour tenir compte de la durée restreinte du chômage hivernal du canal, ils sont réalisés en deux phases : hiver 2018/2019, qui est achevée, et hiver 2019/2020.



Vanne régulée et son édifice (entreprises BUCCI, ACTEMIUM, GARNIER, MONNET)



Portion du canal maître cuvelé à Villeneuve (entreprise MINETTO)

LES RIGOLES LAISSENT PLACE A DES CANALISATIONS ENTERREES, SUR VOLX ET VILLENEUVE

Avec le développement de l'urbanisation, l'accès aux rigoles est devenu difficile et leur entretien coûteux. De plus, suite à l'évolution des techniques d'arrosage, les adhérents qu'ils soient agriculteurs ou particuliers souhaitent disposer d'une desserte performante et à la demande. Enfin, les épisodes de sécheresse imposent d'économiser la ressource. Or, le fonctionnement des rigoles nécessite une quantité d'eau bien supérieure aux besoins des arrosants alors que les réseaux

pression permettent de délivrer le seul volume d'eau dont ils ont besoin.

Si l'arrosage gravitaire a permis le développement agricole et économique de ce territoire, il est nécessaire de mettre en place un autre mode de distribution de l'eau plus efficient. Face à ces changements, l'ASCM engage des projets de modernisation depuis une dizaine d'années.

Au terme du 1^{er} Contrat de Canal, 5 projets ont été réalisés avec succès. Il y a cependant lieu de poursuivre cet effort car, si 950 bornes pression ont été posées, plus de 60 % des prises sont encore gravitaires. C'est pourquoi un nouveau projet est en cours. Il se situe essentiellement sur les parties Centre et Ouest de Villeneuve ainsi que sur Volx au niveau de l'ancienne route de Forcalquier. Il concerne 7 rigoles. L'étude de projet prévoit la création de 4 nouvelles prises, l'aménagement de 3 prises existantes, l'implantation de canalisations sur 17 000 ml et la pose de plus de 500 bornes pression.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, ils s'échelonnent sur plusieurs années et devraient courir jusqu'en 2022 minimum.

A ce jour, les travaux du secteur de la plaine du Largue sont terminés.



Irrigation à partir d'une borne installée (entreprise PAC)



Pose de conduites (entreprises PAC, BUCCI)

Le secteur de La Ricaude à Villeneuve disposera de l'eau sous pression pour l'été 2020. S'ajouteront ensuite les travaux sur les secteurs Le Cade, Le Petit Plan, Le Devens et Le Chemin du Thor.

NOUVEAUTE : CHANGEMENT DE SITE INTERNET



Notre site Internet a fait peau neuve afin d'être un support de communication plus pratique et intuitif tout en étant complet. Nous espérons qu'il puisse répondre à la majorité de vos questions.